

L'ESSENTIEL DUNHAM

Énoncé d'atténuation des impacts environnementaux

L'Essentiel : cultiver la forêt, forger l'autonomie.

Ludovic Lafrance
Ludovic.lafrance@gmail.com

TABLE DES MATIÈRES

Énoncé d'atténuation des impacts environnementaux 2

OBJECTIF ET PHILOSOPHIE 2

PROTECTION DES SOLS ET PRÉVENTION DE L'ORNIÉRAGE 2

PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES ET BANDES RIVERAINES 2

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES HABITATS 2

EMPREINTE DE L'ÉCOLE DE SURVIE (ACTIVITÉ SECONDAIRE) 3

ÉNONCÉ D'ATTÉNUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

PROJET : Exploitation sylvicole et École de survie L'Essentiel Dunham

EMPLACEMENT : Lot 3 979 805, Dunham (34,85 hectares)

RÉDACTEUR : Ludovic Lafrance, Producteur Forestier en développement

OBJECTIF ET PHILOSOPHIE

Cet énoncé définit les mesures rigoureuses mises en place pour assurer la pérennité des ressources naturelles du site. La stratégie repose sur la philosophie **« Rigueur & Intendance »**, où l'activité secondaire (éducation) valide et finance l'activité primaire (agroforesterie).

PROTECTION DES SOLS ET PRÉVENTION DE L'ORNIÉRAGE

La préservation de la structure physique du sol est la priorité absolue.

- **Mécanisation à faible impact :** L'utilisation exclusive du tracteur compact **Kubota B26** réduit considérablement la pression au sol par rapport à la machinerie lourde conventionnelle.
- **Seuils d'intervention :** Toute opération de débardage ou de transport sera suspendue si l'orniérage atteint une profondeur de **10 cm** sur une distance continue de **4 mètres**.
- **Tapis protecteur :** Les branches issues de l'ébranchage sylvicole seront disposées dans les sentiers pour créer un « tapis » protecteur (*matting*) afin de répartir la charge du tracteur.

PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES ET BANDES RIVERAINES

- **Zone tampon de 30 mètres :** Une bande de protection intégrale de 30 m est maintenue autour de chaque cours d'eau et milieu humide identifié.
- **Circulation restreinte :** Aucun abattage commercial ni aucune circulation de machinerie n'est toléré dans cette zone.
- **Traverses conformes :** L'installation de ponceaux temporaires ou de « ponts de bois rond » (*corduroy*) sera effectuée selon les normes du MFFP pour garantir le libre passage du poisson.

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES HABITATS

- **Maintien des chicots :** Une cible de **5 à 10 chicots** (arbres morts debout) par hectare sera conservée pour la nidification de l'avifaune.
- **Calendrier de récolte :** Pour protéger la nidification, les travaux d'abattage intensifs sont proscrits du **15 avril au 15 août**.
- **Structure inéquienne :** La récolte favorisera une structure d'âges multiples, évitant les coupes à blanc.

EMPREINTE DE L'ÉCOLE DE SURVIE (ACTIVITÉ SECONDAIRE)

L'activité éducative est conçue pour être **invisible** sur le plan environnemental.

- **Infrastructures réversibles :** Aucun bâtiment permanent. Les abris d'enseignement sont des structures temporaires (tentes de prospecteur, abris rudimentaires) sans fondations.
- **Gestion des matériaux :** Les étudiants utilisent uniquement les **matières résiduelles** des activités d'agroforesterie (branches mortes, cotis déjà coupés) pour la construction d'abris.

Rotation des zones : L'espace d'apprentissage (1 acre) est subdivisé en quatre zones. Une rotation annuelle est effectuée pour permettre la régénération naturelle du sol et éviter le compactage par piétinement.

Assainissement : Utilisation d'une toilette sèche compostable mobile, éliminant tout besoin d'infrastructure de drainage.

